

Département d'Ille et Vilaine
 Arrondissement de FOUGERES-VITRE
 Canton d'Antrain
 Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 4 juillet 2022 à vingt heures sur la convocation du 29 juin 2022 de Monsieur Patrick BESNARD, Maire.

Date de publication : 29/06/2022

Étaient présents : BATTAIS Loïc, BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, LEFORESTIER Cédric, PELHERBE Laetitia, STICKER Stéphanie,

Étaient absent :

Excusée : PARENT Arnaud, PARENT Sophie, ROCHER Frédéric, TISON Nadine

Procuration : De PARENT Arnaud à GUEROC Caroline

De PARENT Sophie à PELHERBE Laetitia

De ROCHER Frédéric à STICKER Stéphanie

De TISON Nadine à BESNARD Patrick

Mme. PELHERBE Laetitia a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant l'adoption du dernier compte rendu, Monsieur Le Maire demande à pouvoir rajouter 2 points à l'ordre du jour :

1. Devis ESI pour alarme école
2. Demande de subvention du comice agricole

Accord du conseil pour le rajout des 2 points.

Le compte rendu de la séance du 30 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

VALIDATION DU DEVIS ESI POUR L'ALARME DE L'ECOLE

2022-27

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2022-02 du 10 janvier 2022 validant le devis ESI n° DV085466 du 17/09/2021 d'un montant HT de 1 323.20€.

La validité du devis était dépassée au moment de sa signature ce qui n'a pas permis la réalisation de la pose de l'alarme.

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil le nouveau devis actualisé de l'entreprise ESI.

Devis N° DV087121 du 16/16/2022 d'un montant HT de 1 472.80€

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité le devis ESI pour un montant HT de 1 472.80€

Cependant, il est fait remarquer que la commune travaille avec ladite entreprise pour tous les contrôles de sécurité des bâtiments communaux et ce depuis de nombreuses années. Du fait du non-maintien de la 1^{ère} proposition commerciale, des devis comparatifs seront demandés pour la prestation de contrôle des vérifications pour l'année 2023.

PCRS –Plan des Corps de Rues Simplifié

2022-28

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil une proposition de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne pour l'acquisition du PCRS mutualisé.

Lutte contre les **dégâts** et les **surcoûts** de chantiers de VRD

Arrêté du 22 décembre 2015 impose :

- une cartographie des réseaux géoréférencée en classe A = **moins de 40 cm**
- Le PCRS comme **fond de plan plus précis** que l'existant (cadastre) et **standard** pour tous

Avantages

- ✓ Une démarche mutualisée
 - Coûts beaucoup moindre qu'une démarche isolée de chaque commune
 - Un portail web PCRS de partage et mise à jour + des formations et aides techniques
 - Mise en œuvre d'un savoir-faire, d'une méthode partenariale spéciale PCRS
- ✓ Répond à la réforme DT-DICT qui impose un PCRS
 - Applicable au **1^{er} janvier 2020 pour les réseaux sensibles** (électricité, gaz, éclairage) dans les unités urbaines de plus de 2000 habitants (Maen Roch concernée)
 - Applicable au **1^{er} janvier 2026 pour toutes les communes**
 - Applicable **dès maintenant** pour **effacements de réseaux** et **réseaux neufs** (Projet Gaz St-Germain 2023)

Les membres du conseil à l'unanimité donnent un accord de principe

MISE EN PLACE D'UN MIROIR SUR LA ROUTE DE LA POILEVRIE

2022-29

Une demande a été effectuée auprès du conseil municipal pour l'installation d'un miroir sur la route de la Poilevrie.

En effet le manque de visibilité rend la circulation dangereuse.

Monsieur Loïc BATAIS s'interroge sur le fait que la vitesse ne serait-elle pas aussi dangereuse que le manque de visibilité ? Il précise également que dans le cas de l'installation d'un miroir à la Poilevrie, pourquoi pas à la Frassière ?

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- L'installation de deux miroirs (La Poilevrie et La Frassière) au niveau du virage
- L'instauration d'une limitation de vitesse à 50km/heure sur ces voies communales
- L'acquisition du matériel nécessaire à ces mises en place
- Chargent Monsieur Le Maire d'établir l'arrêté instaurant cette limitation de vitesse.

DP 035 244 22 00003 DIVISION DE DEUX PARCELLES COMMUNALES

2022-30

Monsieur Le Maire informe le conseil que l'agence départementale en charge de la sécurité routière émet un avis défavorable sur la DP 035 244 22 00003. En effet, sur le projet déposé, chaque parcelle avait un accès

indépendant sur la route départementale. L'agence départementale préconise un accès commun par l'espace créé entre les deux parcelles.

Les membres du conseil après en avoir délibéré, décident que l'accès aux dites parcelles sera fera par l'espace commun créé, et chargent Monsieur Le Maire de déposer une nouvelle déclaration de travaux intégrant cette modification.

SECURISATION DE LA LANDELLE

2022-31

Le sujet de la sécurisation de la Landelle avait déjà été évoqué lors de précédents conseils. Monsieur Le Maire précise qu'il attendait des nouvelles des pompiers (puisard). Pas d'informations reçues.

Il est donc proposé d'entourer l'espace par la pose de poteaux et de barrières en bois, longueur estimée, 45 mètres.

Pour ce faire, le conseil demande à Monsieur Le Maire de faire établir des devis comparatifs pour cette installation, et de se renseigner sur le tarif du bois pour une réalisation communale.

Ces présentations feront l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un futur conseil.

Organisation de l'aménagement de la 3^{ème} classe en vue de son éventuelle ouverture

2022-32

Monsieur Le Maire indique aux membres du conseil que les nouvelles concernant l'ouverture d'une troisième classe devraient être reçues avant la fin de l'année scolaire.

Dans l'objectif de pouvoir installer la troisième classe et comme déjà évoqué, il fallait libérer l'espace d'archivage à l'école.

Monsieur Le Maire informe que toutes les archives ont été déménagées le vendredi de la semaine dernière. Les étagères ont été entièrement démontées par l'agent communal ce lundi matin, et le remontage dans le bureau attenant au secrétariat a commencé.

Le mercredi 6 juillet est programmé le rangement du grenier de l'école , le déplacement des produits d'hygiène de la salle d'archives au grenier, et le début du nettoyage du futur bureau des maîtres.

TRACTEUR TONDEUSE : REPARATION OU INVESTISSEMENT

2022-33

Monsieur Le Maire rend compte du mauvais état du tracteur tondeuse. La question qui se pose est de savoir si les réparations sont judicieuses du fait de l'age du matériel.

Le conseil décide dans un 1^{er} temps de demander un devis pour les réparations à prévoir, dans un second temps, de prendre contact avec les communes voisines (Rimou et Chauvigné) pour une éventuelle mutualisation du matériel.

Il est également proposé de prendre contact avec les propriétaires de moutons de la commune pour l'entretien des lagunes. Le terrain serait mis à la disposition des propriétaires, mais les clôtures seront à leur charge.

QUESTIONS DIVERSES

2022-34

1. **Point sur les économies d'énergie possible** : Monsieur Le Maire précise que l'éclairage public s'éteint à 21h00 en hiver et qu'il est totalement arrêté sur la période estivale. L'isolation de l'école serait à revoir ainsi que la chaudière. Point à rediscuter avec le SIRS, l'espace garderie dans la cantine est-il le plus judicieux en matière de chauffage.
2. **Commission logement** : Afin d'étudier les différentes candidatures, une commission est créée, elle est composée de :
 - a. Mme Nadine TISON
 - b. M. Frédéric ROCHER
 - c. Mme Caroline GUEROC
 - d. Mme Stéphanie STICKER.
3. **Demande de subvention du comice agricole** : Monsieur Le Maire rappelle qu'un montant de 1 300€ a été budgétisé pour l'exercice 2022. Pour rappel, 720€ de subventions ont été allouées en 2021. Le conseil municipal décide à l'unanimité et à titre exceptionnel d'accorder la somme de 600€ au Comice Agricole.
4. **Vin d'honneur des classes** : A l'unanimité, les membres du conseil décident d'offrir le vin d'honneur aux Classes 2
5. **Volontaire jury pour le concours des maisons fleuries** : Le conseil décide de demander à Mme MAILLARD si elle accepterait de représenter la commune comme jury au concours des maisons fleuries organisé par Couesnon Marches de Bretagne
6. **Rappel des dates du conseil pour la fin d'année** :
 - a. 12 septembre
 - b. 10 octobre
 - c. 14 novembre
 - d. 12 décembre

La séance est levée à 22h00

BESNARD Patrick	BATTAIS Loïc	GUEROC Caroline	LEFORESTIER Cédric
PARENT Arnaud.	PARENT Sophie	PELHERBE Laetitia	ROCHER Frédéric
Excusé	Excusée		Excusé
STICKER Stéphanie	TISON Nadine		
	Excusée		